

Zeitschrift: Jeunesse forte, peuple libre : revue d'éducation physique de l'École fédérale de gymnastique et de sport Macolin

Herausgeber: École fédérale de gymnastique et de sport Macolin

Band: 18 (1961)

Heft: [2]

Rubrik: Échos de Macolin

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 06.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

reconnaissons le vrai sportif ; il sait mettre au service de chacun ce qu'il a reçu en plus des autres. Il est indulgent et modeste et son désir est d'élever à son niveau tous ses amis et camarades. En cela réside le vrai but du sport et non pas dans l'orgueil insensé d'un triomphe éphémère.

Le vrai champion est bien celui qui se rend compte qu'il a encore beaucoup à apprendre afin de pouvoir beaucoup donner.

Il n'est pas superflu de rappeler que c'est dans ce sens que nous œuvrons à l'EPGS. Nous formons le vœu que tous les dirigeants de chaque milieu suivent la même voie et, ce sera un travail constructif et utile. Ne perdons pas de vue que le jeune homme qui s'inscrit à l'EPGS ou à une association sportive est plein d'enthousiasme et de bonne volonté. A nous de ne pas le décevoir et de l'amener, par les escaliers et non par l'ascenseur, à goûter à cette joie profonde que procure la pratique d'un sport sain et nécessaire.

Méritons la confiance que les parents placent en nous, en complétant la formation de tous ces jeunes et en les aidant à acquérir les qualités que le sport doit leur apporter. C'est là l'un des buts de l'EPGS et nous devons mettre tout en œuvre pour l'atteindre. A. Juillard

Echos de Macolin

Enfin un insigne fédéral de moniteurs EPGS.

Depuis tantôt vingt ans que sont organisés les cours fédéraux de moniteurs d'enseignements postscolaire de gymnastique et de sport, jamais encore ceux qui y participèrent avec succès n'obtinrent le moindre insigne permettant de les reconnaître.

C'était une lacune que les offices cantonaux ont comblé depuis longtemps déjà en créant pour leurs moniteurs un insigne cantonal fort apprécié.

Mais voici que l'année dernière la question de la création d'un insigne fédéral revint sur le tapis. L'Ecole fédérale de gymnastique et de sport fit établir un projet par son spécialiste W. Weiss projet qui fut agréé par l'ensemble des cantons.



Il s'agit d'un insigne en étoffe de couleurs rouge avec inscription et bordure lie de vin. Le motif est un coureur en position de départ franchissant la croix fédérale que domine le M de Macolin. Pour l'obtention de cet insigne, le moniteur devra remplir les conditions suivantes :

1. Avoir participé avec succès à un cours fédéral de moniteurs de l'enseignement de base
2. Avoir fonctionné avec succès comme moniteur dans un cours ou entraînement de base
3. Avoir participé à un cours cantonal de répétition pour moniteurs.

Les moniteurs recevront, à la fin du cours fédéral, une attestation qu'ils remettront à l'Office cantonal dès que toutes les conditions seront remplies. L'insigne sera également remis aux moniteurs déjà actifs pour autant qu'ils remplissent les conditions exigées. Il appartiendra aux offices cantonaux de remettre cet insigne aux bénéficiaires en donnant à cette cérémonie un cachet particulier, à l'occasion du cours cantonal de répétition par exemple. Saluons avec joie ce nouveau moyen de propagande et souhaitons que tous ceux qui l'arborent en soient vraiment dignes.

En feuilletant le rapport d'activité 1960 de l'EFGS

Nous pensons intéresser nos lecteurs en leur donnant, ci-après, quelques chiffres comparatifs tirés des rapports d'activité de 1950 et 1960 de l'Ecole fédérale de gymnastique et de sport. Ces chiffres, mieux que de grands discours, permettent de se rendre compte de l'heureux développement de notre Institut national d'éducation physique et justifient éloquemment l'existence de cette institution.

Années :	1950	1960
Participants aux cours d'école (y compris mon. jeunes tireurs)	1 960	1 879
Participants aux cours d'associations	4 073	6 059
Participants aux cours de l'armée	271	391
Participants au cours de maîtres et maîtresses de sport	17	26
Nombre de repas servis	78 100	123 957
Nombre de nuitées	21 334	33 725
Effectif ouvrages bibliothèque	5 556	10 000
environ		

Conclusion: Il y a lieu de constater que si une certaine saturation se fait jour dans les cours fédéraux de moniteurs de l'EPGS, les cours d'associations enregistrent une augmentation de quelque 2 000 participants et il semble bien que la faveur dont jouit Macolin dans les milieux dirigeants du sport suisse aille en s'amplifiant si l'on en juge par le nombre toujours plus considérable de demandes d'autorisation de cours qui affluent à l'administration de l'EFGS.

Les locaux actuellement disponibles ne permettent pas — et de loin — de satisfaire à toutes les demandes. C'est ainsi, par exemple, que 40 des 110 demandes parvenues pour le tableau des cours d'été (1er avril au 30 septembre) durent être rejetées faute de places.

Aussi la Direction de l'EFGS, a-t-elle proposé la construction d'un nouveau bâtiment administratif afin de libérer les chambres actuellement occupées par l'administration au 3me étage du bâtiment principal, ce qui permettra de loger quelque 50 personnes de plus.

L'activité de l'EFGS durant le mois de mars 1961

Cours du mois de mars 1961 à l'EFGS.

- 2.— 4. 3. CFM, instruction de base I B (25 participants)
- 20.—25. 3. CFM, instruction de base I (30 participants)

Conférences données à l'EFGS.

- E. Heimann, écrivain, Berne
W. Perret, Neuchâtel

Conférences données à l'extérieur par des fonctionnaires de l'EFGS.

- Francis Pellaud:
 9. 2. 61 Université populaire de Porrentruy : L'Ecole fédérale de gymnastique et de sport — Organisation-mission et évolution future.
 14. 2. 61 Salle Farel, Biel : « Garder sa meilleure forme ». Stimulants et ennemis de la forme optimale.
 23. 2. 61 Université populaire de Porrentruy : « Importance nationale de l'EPGS » avec film « Viens avec nous ».
 2. 3. 61 Université populaire de Porrentruy : « Petit procès de notre époque » ou « A la recherche d'un équilibre ».

Heur et malheurs à l'EFGS.

Marcel Meier, maître de sport et chef du service des publications de l'EFGS, fut victime d'un accident de ski au cours duquel il se déchira le tendon d'Achille. Un accident analogue survint à M. Derwall, candidat maître de sport et entraîneur du FC. Biel. Les deux traînent maintenant une patte de plâtre. Espérons que la chirurgie moderne réussira à redonner à ces deux sympathiques sportifs, toutes leurs possibilités physiques. Nos vœux les accompagnent.

Une bonne nouvelle, par contre, est celle de la naissance, au foyer de notre ami Armin Scheurer, d'une ravissante petite fille, portant à deux filles et un garçon l'effectif de la suite de notre ancien champion suisse de décathlon. Un grand bravo au papa et à la maman et prospérité à l'héritière.